

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC 1550, Avenue d'Estimauville 1550, D'Estimauville Avenue Québec Québec G1J 0C7

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title - Sujet				
Accouplements Voith				
Solicitation No N° de l'invitation Da		Date		
F3768-16N974/A		2017-0)2-0	7
Client Reference No N° de ré	férence du client	GETS I	ETS Ref. No N° de réf. de SEAG	
F3768-16N974		PW-\$0	QCL	<i>ي</i> -037-17043
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	° VN	ΛE
QCL-6-39365 (037)				
Solicitation Closes - L'invitation prend at - à 02:00 PM on - le 2017-02-23		end f]	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Bu	yer Id - Id de l'acheteur
Woods, Michael qcl037			1037	
Telephone No N° de téléphone FAX		FAX N	lo	N° de FAX
(418) 649-2715 ()		(418)	118) 648-2209	
Destination - of Goods, Services, and Construction:				
Destination - des biens, service	es et construction:			
Pêches et Océans Canada - VC	A Mamilossa			
Gare Côtière				
101 BOUL.CHAMPLAIN				
QUEBEC Québec				
G1K7Y7				
Canada				
I				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
Voir doc			
Vendor/Firm Name and Address			
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone			
Facsimile No N° de télécopieur	Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm			
(type or print)	(type or print)		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/			
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		
Oignature Date			



Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Besoin
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clauses du guide des CCUA
- 6.12 Condition du matériel
- 6.13 Inspection et Acceptation

Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement

Annexe C Proposition Financière pour fins d'évaluation

Part - Partie 2 of - de 2 / Page 1 of - de 16

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

- a) Effectuer les travaux concernant le reconditionnement complet d'accouplements des navires de la Garde côtière canadienne (NGCC) Mamilossa et Sipu Muin conformément aux spécifications techniques qui figurent à l'Annexe A.
- b) Fournir un prix ferme pour l'achat optionnel d'accouplements Kusel de Voith sur une période de 2 ans après l'octroi du contrat qui figurent à l'Annexe A.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

 $Solicitation \ No. - \ N^\circ \ de \ l'invitation$ F3768-16N974/A Client Ref. No. - \ N^\circ \ de \ réf. \ du \ client F3768-16N974

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissionnaires peuvent également envoyer leur soumission par télécopieur au no: (1) 418-648-2209, au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Condition du matériel

Clause du Guide des CCUA B1000T (2014-06-26) Condition du matériel

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

3.1.1 Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes.

comme suit:

Section I : Soumission technique (3 copies papier) Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ciaprès pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisationgreening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'Annexe C - Proposition Financière pour fins d'évaluation.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères obligatoire

- a) L'entrepreneur doit être un représentant détaché autorisé de Voith. L'entrepreneur doit fournir une preuve à cet effet sous forme d'un certificat délivré par Voith ou d'une lettre émise directement par Voith.
- b) Les réponses à cet appel d'offres seront examinées pour déterminer si elles respectent la liste de contrôle des livrables obligatoires détaillés aux parties 2, 4, et 5. Les soumissionnaires doivent traiter suffisamment en détail chaque exigence afin de permettre une analyse complète de la part de l'équipe d'évaluation. Seules les soumissions qui respectent toutes les exigences obligatoires seront jugées recevables.

4.1.1.1.2 Clause du Guide des CCUA B4024T (2006-08-15), Aucun produit de remplacement

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Clause du Guide des CCUA A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.1.2.2 L'évaluation financière sera faite incluant le montant total (A) des quantités fermes du contrat initial et du montant total (B) Achat optionnel d'accouplements à l'annexe C : Proposition Financière pour fins d'évaluation.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 $Solicitation \ No. - \ N^\circ \ de \ l'invitation$ F3768-16N974/A Client Ref. No. - \ N^\circ \ de \ réf. \ du \ client F3768-16N974

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés cidessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

 $(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?\&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).$

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit:

- a) Effectuer les travaux concernant le reconditionnement complet d'accouplements des navires de la Garde côtière canadienne (NGCC) Mamilossa et Sipu Muin conformément aux spécifications techniques qui figurent à l'Annexe A.
- b) Fournir des prix fermes pour l'achat optionnel d'accouplements Kusel de Voith sur une période de 2 ans après l'octroi du contrat qui figurent à l'Annexe A.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u>(https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A (2016-04-04)</u>, Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

La période du contrat est en vigueur à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'à 2 ans après l'octroi du contrat pour exercer les options.

6.4.1 Période des travaux

Accouplements à être remis à l'état :

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 10 semaines après l'octroi d'un contrat.

Accouplements optionnels:

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 10 semaines après la demande de l'agent contractuel.

6.4.1.2 Biens et(ou) services optionnels

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^\circ \text{ CCC - FMS No/ N}^\circ \text{ VME}$

- 1. L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A du contrat, au cours des 2 prochaines années après l'octroi du contrat, selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
- 2. L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 10 semaines après l'octroi du contrat.

6.4.3.1 Instructions d'expédition d'accouplements Voith à être remis en état.

Les frais d'expéditions jusqu'à l'établissement de l'entrepreneur et de l'établissement de l'entrepreneur jusqu'aux établissements du Canada seront payés par le Canada. L'entrepreneur doit coordonner avec le représentant technique pour des instructions d'expéditions détaillés.

6.4.3.2 Instructions d'expédition pour les Biens optionnels

Rendu droits acquittés (DDP) NGCC Mamilossa ou Sipu Muin, Garde Cotière Canadienne, 101 boul, Champlain, Québec (Qc) B3B 1A6, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial pour les achats optionnels.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Michael Woods Spécialiste de l'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements région de l'Est du Québec

Téléphone :418-649-2715 Télécopieur :418-648-2209

Courriel: michael.woods@tpsqc-pwqsc.qc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Représentant technique (Sera déterminé à l'adjudication)

Le représentant technique p	our ce contrat est:
Nom :	
	Part - Partie 2 of - de 2 / Page 10 of - de 16

 $Solicitation \ No. - \ N^\circ \ de \ l'invitation$ F3768-16N974/A Client Ref. No. - \ N^\circ \ de \ réf. \ du \ client F3768-16N974

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Téléphone:		
Télécopieur :		
Courriel :		

Le représentant technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Sera déterminé à l'adjudication)

Le représentant de l'entrepreneur pour ce contrat est:

Nom :	
Titre :	
Téléphone:	
Télécopieur :	
Courriel :	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de ______\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). DDP Destination, les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.3 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix

6.7 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être distribuées comme suit :

Écrire le nom de la personne contact;

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

DFOinvoicing-MPOfacturation@dfo-mpo.gc.ca

Adresse postale : Pêches et Océans Canada PO Box 1901, STN A Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G4

Une copy électronique doit être transmis pour vérification à:

michael.woods@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.8 Attestations

6.8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- c) l'Annexe A, Besoin;
- d) l'Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____

6.11 Exigences relatives aux assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

6.12 Condition du matériel

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

6.13 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365

Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Voir annexe électronique

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365 Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Remarque au soumissionnaire : L'annexe B deviendra la Base de paiement pour le contrat subséquent. (Sera complété à l'octroi du contrat)

A) Prix ferme du contrat

		PRIX FERME
1)	Remettre en état les deux (2) accouplements : K060-152-1106 N50	
	Prix pour remettre en état 2 accouplements K060-152-1106 N50 : \$ / accouplement x 2 = \$	
	<u> </u>	\$
2)	Remettre en état les un (1) accouplement : K060-152-1217 N60	\$
3)	Remettre en état les un (1) accouplement : K035-154-1087 N60	\$
A)	Total prix ferme:	\$

B) Achats optionnels d'accouplements neuf

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de procéder à l'achat d'accouplements, au cours des 2 prochaines années après l'octroi du contrat, selon les mêmes conditions.

		PRIX FERME
1)	Accouplements # K060-152-1106 N50:	
	Prix pour 2 accouplements K060-152-1106 N50 : \$ / accouplement x 2 = \$	\$
2)	Accouplements # K060-152-1217 N60:	
	Prix pour 2 accouplements K060-152-1217 N60 : \$ / accouplement x 2 = \$	\$

L'entrepreneur est responsable du transport des accouplements depuis ses locaux jusqu'au 101 boul. Champlain, Québec, Qc, G1K 7Y7.

^{*}Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus, s'il y a lieu.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier QCL-6-39365 Buyer ID - Id de l'acheteur $qc1037 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE « C »

Proposition Financière pour fins d'évaluation

L'évaluation financière sera faite incluant le montant total (A) du Prix ferme du contrat initial et du montant total (B) Achat optionnel d'accouplements.

A) Prix ferme du contrat

		PRIX FERME (CAD)
1)	Remettre en état les deux (2) accouplements : K060-152-1106 N50	
	Prix pour remettre en état 2 accouplements K060-152-1106 N50 : \$ / accouplement x 2 = \$	
		\$
2)	Remettre en état les un (1) accouplement : K060-152-1217 N60	\$
3)	Remettre en état les un (1) accouplement : K035-154-1087 N60	\$
A)	Total prix ferme:	\$

B) Achats optionnels d'accouplements

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de procéder à l'achat d'accouplements, au cours des 2 prochaines années après l'octroi du contrat, selon les mêmes conditions.

		PRIX FERME (CAD)
1)	Accouplements # K060-152-1106 N50: Prix pour 2 accouplements K060-152-1106 N50:\$ / accouplement x 2 =\$	\$
2)	Accouplements # K060-152-1217 N60: Prix pour 2 accouplements K060-152-1217 N60:\$ / accouplement x 2 =\$	\$
В)	Total prix ferme:	\$

L'entrepreneur est responsable du transport des accouplements depuis ses locaux jusqu'au 101 boul. Champlain, Québec, Qc, G1K 7Y7.

^{*}Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus, s'il y a lieu.

TOTAL (A)	TOTAL (B)	COÛT D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION (A + B)
\$	\$	\$

Annexe A

Remise en état des accouplements Voith élastomériques + Achat d'accouplements neufs

2017-02-06

Rév. 2

Préparé par ingénierie navale 101, boulevard Champlain

1.0 REMISE EN ÉTAT DES ACCOUPLEMENTS VOITH ÉLASTOMÉRIQUES

1.1 Description

1.1.1 L'entrepreneur doit fournir les pièces et la main-d'œuvre nécessaires pour remettre en état les accouplements Voith élastomériques, comme le décrit le présent devis.

1.2 Références

1.2.1 Données sur l'équipement

1.2.1.1 Accouplement flexible Voith modèle:

K060-152-1106 N50

K060-152-1217 N60

K035-154-1087 N60

1.2.2 Dessins

Numéro de dessin	Description	Numéro électronique
	BR152 – données techniques d'accouplement K060	BR152.pdf
	BR154 – données techniques d'accouplement K035	BR154.PDF

1.2.3 Règlements

1.2.3.1 Non utilisé

1.2.4 Normes

1.2.4.1 L'entrepreneur doit remettre les accouplements à l'état neuf et ils doivent respecter les exigences d'assurance de la qualité de Voith.

1.2.5 Normes en matière d'assurance de la qualité

1.2.5.1 Non utilisé

1.3 Aspects techniques

1.3.1 L'entrepreneur doit être un représentant détaché autorisé de Voith.
L'entrepreneur doit fournir une preuve à cet effet sous forme d'un
certificat délivré par Voith ou d'une lettre émise directement par Voith.
L'entrepreneur doit bien connaître les procédures nécessaires, décrites à
la section 1.2.1, pour la remise en état et la réparation des
accouplements Voith élastomériques.

- 1.3.2 L'entrepreneur doit remettre en état les accouplements suivants :
 - Deux (2) K060-152-1106 N50
 - Un (1) K060-152-1217 N60
 - Un (1) K035-154-1087 N60
- 1.3.3 L'entrepreneur doit remplacer les pièces et les éléments suivants des accouplements :
 - Accouplement élastomérique
 - Moyeu
 - Anneaux de friction
 - Boulons
- 1.3.4 L'entrepreneur doit s'assurer que seules des pièces du fabricant d'équipement d'origine (FEO) sont utilisées pour la remise en état des accouplements.
- 1.3.5 Une fois les pièces remplacées, l'entrepreneur doit équilibrer les accouplements afin qu'ils soient « comme neufs » au moyen des méthodes d'équilibrage approuvées par Voith.

1.4 Option d'achat de nouveaux accouplements

- 1.4.1 Deux accouplements neufs Voith K060-152-1106 N50 (2x)
- 1.4.2 Deux accouplements neufs Voith K060-152-1217 N60 (2x)
 - Détail technique: Les accouplements comportent dix points d'attache filetés en son centre (arbre récepteur) et huit points d'attache en périphérie.

1.5 Preuve de rendement

1.5.1 Inspections

1.5.1.1 L'entrepreneur doit vérifier l'état des accouplements dès leur arrivée à l'atelier de remise en état.

1.5.2 Tests et essais

1.5.2.1 L'entrepreneur doit équilibrer les accouplements.

1.5.3 Certification

1.5.3.1 L'entrepreneur doit certifier que les accouplements remis en état sont aptes au service.

1.6 Produits livrables

1.6.1 Documents (rapports, dessins et manuels)

1.6.1.1 L'entrepreneur doit fournir une preuve qu'il est un fournisseur de services certifié de Voith.

Remise en état des accouplements Voith élastomériques

- 1.6.1.2 L'entrepreneur doit fournir un rapport d'inspection, y compris l'inspection effectuée à la section 1.4.1 et un aperçu général des travaux effectués au cours de la remise en état et de l'équilibrage des accouplements.
- 1.6.1.3 L'entrepreneur doit fournir un certificat d'équilibrage pour les accouplements remis en état.